

# Audience Michael Fritsch et Heiko Schöning

## Perquisition

### 27.08.2020

HS = Heiko Schöning    MF = Michael Fritsch

HS: Bienvenue à une autre audience au Comité extra-parlementaire d'investigation sur Corona, ACU. J'ai l'honneur d'acclamer aujourd'hui Monsieur Michael Fritsch. Monsieur Fritsch vous êtes commissaire de la police judiciaire, vous avez parlé au public il y a quelques jours comme citoyen. C'est pour cela que vous êtes invité. Vous parlez aujourd'hui en tant que témoin neutre au comité d'investigation sur Corona. Tout d'abord soyez bienvenu, je suis content, que vous avez trouvé le chemin à nous. Monsieur Fritsch, voulez-vous vous présenter peut-être brièvement? Vous avez parlé à Dortmund, mais je pense, que vous ne venez pas de Dortmund, mais vous vivez dans une autre région et une autre ville.

MF: Ma place de service est Hannover et là je suis conseiller de protection contre le cambriolage depuis dix ans à la centrale de police Hannover. Oui, le 9 août je me suis décidé de grand cœur de parler un peu au public. La raison était, le 1er août je participait à la manifestation pour „La Paix et la Liberté“ à Berlin et là quelques choses se sont passées... ce que j'ai lu après dans les médias ne correspondait pas du tout à ce que j'ai vécu là à Berlin. Et alors j'ai pris contact avec le mouvement „Querdenken“ par mail, et à cause de cette demande ou ce premier contact, ils m'ont demandé si je pouvais m'imaginer de tenir un discours. J'ai écrit ce discours que j'ai tenu à Dortmund le 09 août quasi du jour au lendemain de tout mon cœur et je ne pouvais naturellement pas m'imaginer – je voulais seulement dire mon opinion pour une fois – que cela pourrait déclencher une telle chose comme c'est le cas maintenant.

HS. Hm... C'est étonnant, je ne savais pas encore cela. J'avais plutôt l'impression que vous avez travaillé pendant des mois à ce discours, parce qu'il était si clair et précis, mais vous dites que ça a été fait pendant un jour ou même du jour au lendemain.

MF: Oui, il y a plusieurs possibilités de prendre une décision, quelques-unes avec intuition en court terme et quelques décisions sont la fin d'un procès plus long, et comme ça c'était aussi dans ce cas. Naturellement le sujet „Comment se développe la société et comment l'état“ m'occupe depuis beaucoup d'années et je me suis informé aussi dans plein des cercles différents d'une manière correspondante et en faisant cela des images se sont produites en moi, dans ma personnalité et dans ma tête, et ce que j'ai écrit quasi du jour au lendemain au papier, c'est ce procès qui durait plus longtemps. J'ai verbalisé cela tout simplement encore, pour... pour donner mes pensées à d'autres hommes.

HS: Oui, et vous disiez il y a un moment que ce que vous avez vécu personnellement à Berlin le 1er août à cette grande manifestation, où j'étais aussi, moi, que vous avez aperçu là des choses qui ont été présentées autrement plus tard. Ehm, que voulez-vous dire par ça concrètement?

MF: Concrètement je parle des termes qui ont été choisis pour les participants de la réunion dans les médias. J'ai vraiment participé à beaucoup de manifestations, aussi

quand j'étais encore chez la police de protection à l'époque, ehm, j'ai vécu des excès de violence, j'ai vécu des réunions pacifiques, mais je n'en ai jamais vécu une qui a répandu une telle tranquillité et une telle énergie du cœur et une telle chaleur dans cette dimension... et il y avait un moment où tous ces hommes, je dirais, n'importe combien ils étaient, se sont arrêtés pour un instant de silence et on pouvait vraiment entendre tomber l'épingle. C'était un moment qui a bougé quelque chose dans mon cœur, où j'ai dit: „Là il y a quelque chose de très grand qui se forme.“

HS: Oui, ça veut dire pour ainsi dire, pour revenir encore une fois aux faits prosaïques, vous avez vu la manifestation à différents endroits, vécu vous-même et c'était une manifestation absolument paisible, mais... plus tard cela a été présenté aussi d'une autre façon.

MF: Oui...

HS: ... Ainsi je vous ai compris bien.

MF: Alors, on n'aperçoit naturellement, je dirais, dans une telle dimension on n'aperçoit pas chaque endroit et chaque place, naturellement il y avait peut-être...ehm... une bagarre ou quelque chose pareille, mais ce n'était pas comme ça qu'il y avait des excès ou de la violence. Cette tranquillité, cette harmonie de tous ces hommes qui étaient là, on l'avait, on devait la sentir simplement, quand on était là, ça ne pouvait pas être autrement.

HS: Oui. Bien, et puis vous avez tenu ce discours à Dortmund quelques jours plus tard. Voudriez-vous peut-être résumer cela brièvement, de quoi vous avez parlé pour tous ceux qui n'ont pas entendu ce discours ou ne l'ont pas encore entendu. Je peux peut-être dire encore, ce discours, nous l'avons rentré aussi sur la chaîne „Ärzte für Aufklärung“ en toute longueur, pour que chacun peut suivre ça en originale. Nous nous donnons toujours la peine de nommer aussi les sources.

MF: Oui, j'ai essayé naturellement, de tirer un peu l'attention de beaucoup d'hommes avec mon point de vue sur le fait: „Les gens, regardez vous-mêmes les différents points, occupez-vous avec les sources.“ Qu'est-ce que j'aperçois? J'ai aussi alors... dans mon propre environnement j'ai regretté à ce temps-là, au début de Corona, de pouvoir m'échanger avec d'autres hommes et... le plus je me suis informé de façon correspondante ou essayé de m'éclaircir sur de différents chemins, différentes chaînes d'informations, je suis arrivé à une opinion personnelle... Je pense que cela arrive à chaque homme, qu'il évalue simplement certaines informations et donc se dit: „Cela sonne croyable pour moi ou c'est trop abstrus, je doit faire encore d'autres recherches“, et un jour des images se forment dans la tête. J'ai essayé de résumer cette image simplement et je voulais simplement l'expliquer aux hommes avec tout ça que j'ai appris dans mes cours du droit dans le service. On ne comprend pas forcément les lois, elles sont compliquées et pour moi il y a au niveau supérieur la constitution, donc le droit fondamental, il est au-delà de tout, de garder les droits d'hommes, pour moi c'est un point très important et... je voulais simplement dire ça aux hommes et j'avais l'impression que nous avons à ce lieu où nous sommes maintenant... beaucoup, beaucoup de points ne sont plus supportables en ce qui concerne le droit. Que les... Le comportement aussi de ma police, ainsi que je comprends la police et comment je connais la police, l'ordre qu'elle a aussi, cela ne colle plus avec l'ordre de la loi.

HS: Oui,... que voulez-vous dire par cela concrètement, surtout concernant Covid-19?

MF: Pour moi c'est comme ça, quand on intervient dans les droits fondamentaux, donc pour nous le premier principe était toujours, les interventions doivent être relatives et elles doivent être couvertes d'une base légale...

HS: Hmh... Alors la relativité, c'est cela qui compte. C'est un principe très important juridique et policière, alors la relativité.

MF: Alors d'abord on a besoin d'une base légale, sans base légale je ne dois pas vérifier la relativité, parce que donc je ne dois pas intervenir et chez les restrictions du droit fondamental la haie est très haute, c'est-à-dire, il est toujours exigé, que ce doit être très concret, très déterminé, cette restriction des droits fondamentaux, il en faut une base déterminée et c'est suivant la règle une loi formelle, qui doit être voter aussi par le gouvernement fédéral sur le chemin officiel. Et ces règlements de Corona sont en principe des règlements des länder, c'est-à-dire nous avons sur le niveau du gouvernement fédéral une loi de protection des infections et en dessous de ça il y a donc – il y a le droit fédéral et en dessous de ça il a les lois des länder – et sur le niveau des lois des länder c'est ainsi, qu'il y a encore des degrés. Il y a la constitution du land, puis il y a les lois officiellement votées et puis il y a les règlements. C'est-à-dire du niveau le plus bas des règlements des länder nous intervenons maintenant dans les droits fondamentaux et cela ne converge pas selon ma compréhension de la constitution et ma compréhension du droit. C'est-à-dire il nous manque ici des bases pour une intervention dans le droit fondamental, et dans ce contexte cette intervention doit être au moins vérifiée de mon point de vue ou on peut dire d'avance, sans base de droit une intervention n'est pas permise.

HS: Alors comme ça les mesures policières ne devraient pas être exécutées, si cette base légale... ehm... est très douteuse, vous dites.

MF: Il ne s'agit pas seulement des mesures policières, il s'agit aussi des amendes, qui sont prononcées, ou des restrictions de séjour, elles ne sont pas ordonnées par la police, mais aussi par des administrations avec de différentes compétences. De mon point de vue toutes les mesures, soit les restrictions des droits fondamentaux, soit les... amendes qui ont été prononcées, elles ne sont pas légales.

HS: Oui.

MF: Parce qu'il manque la base, la base légale.

HS: Oui. Et de formuler cela, c'est aussi un droit fondamental de chaque citoyen, qui est aussi inscrit dans la loi fondamentale, que chaque citoyen peut dire son opinion et possède la liberté de la parole. Ehm... Peut-être pour tous les spectateurs: Est-ce que tous les fonctionnaires de la police sont exclus de ce droit fondamental, ne doivent-ils pas dire leur opinion en tant que citoyen?

MF: C'est une situation très difficile. Naturellement les fonctionnaires de la police possède aussi des droits du citoyen, il leur est permis de se manifester en public, ils peuvent aussi occuper des postes politiques en public, il peuvent se manifester aussi politiquement, s'ils font cela en dehors de leur service et... c'est réglé ainsi qu'on ne doit pas du tout mélanger cette opinion politique, qu'on a, avec les actions du service en tant que fonctionnaire de la police. C'est-à-dire, on doit séparer ça tout nettement.

HS: Exactement. Etiez-vous en uniforme à Dortmund...

MF: Non.

HS: ... devant le microphone?

MF: Non.

HS: Étiez-vous en service quand vous étiez devant le microphone?

MF: Non.

HS: Vous n'étiez même pas dans votre district de service, mais loin de celui-ci.

MF: Non. Ni localement ni pratiquement compétent, ni en service, ni quelque autre chose, ehm...

HS: Et vous avez cela..., moi, j'ai aussi entendu le discours, vous avez marqué cela aussi très clairement comme votre opinion personnelle et civique.

MF: Oui. On me reproche maintenant que je me suis présenté comme fonctionnaire de la police au public et puis me suis prononcé concernant des sujets politiques.

HS: Mais il y a beaucoup d'autres qui font cela aussi, qui sont même politiciens.

MF: J'ai fait aussi des recherches, je n'ai pas trouvé une source, qui m'interdit de nommer une désignation de métier à une présentation au public... je n'ai rien trouvé, et si quelqu'un dit, que sais-je, qu'il est boulanger ou coiffeur, quand il se présente, donc je me demande, pourquoi je ne peux pas dire que je suis fonctionnaire de la police.

HS: Exactement. Oui, oui, chez nous c'est similaire, alors dans le droit professionnel des médecins et bien sûr nous disons aussi „Nous sommes médecins“ et nous nous exprimons naturellement aussi principalement concernant des sujets médicaux, mais aussi concernant des sujets sociaux, qui touchent naturellement nos patients. Et c'est naturellement un droit normal de nommer sa désignation de service respectivement sa désignation de métier, simplement aussi pour que les hommes comprennent aussi d'une manière très transparente, quel fond ont les gens qui me parlent ici.

MF: Il s'agit aussi d'expliquer aux hommes, quelles compétences on amène quand on se présente, pourquoi il nous raconte quelque chose du droit et de la loi maintenant, oui, naturellement, j'aurais aussi bien pu dire je suis ici comme homme privé, mais alors... je ne sais pas si la compréhensibilité pour l'auditeur est là, où sont les compétences, d'où prend-il ses connaissances.

HS: Tout à fait. Et ce que vous aviez exprimé à Dortmund, c'était d'un côté que les bases légales sont très douteuses et que d'autre côté la relativité n'est évidemment pas garantie, n'est pas là. Et je l'ai dit aussi déjà plusieurs fois, je suis encore officier de réserve de la Bundeswehr, j'y ai signalé, un principe similaire est aussi le § 11 de la loi des soldats, alors un des paragraphes grands et importants et là il est écrit qu'on ne doit pas exécuter un ordre qui est contre le droit criminel en tant qu'officier, n'est-ce pas, respectivement en tant que soldat et à savoir chacun, là il est important, si là on a même seulement le doute qu'il s'agisse d'une action criminelle, on ne peut pas seulement refuser d'obéir, on DOIT même refuser d'obéir.

MF Chez nous on appelle ça le droit de „désobéir“ ou l’obligation de „désobéir“, c’est-à-dire le fonctionnaire quand il reconnaît qu’une action illégale est exigée de lui, il doit „désobéir“, il doit dire: „Je ne suis pas d’accord avec ça“, et si le responsable en prend connaissance mais s’en moque, et insiste sur l’ordre, on doit s’adresser à l’instance supérieure, dans des situations d’urgence ça suffit oralement, et si c’est une situation à long terme, je dirais, on doit le faire par écrit. Mais chaque fonctionnaire a cette obligation.

HS: C’est très important, alors ce mot „désobéir“ n’est pas très connu, si vous pouvez répéter ça encore une fois et exposer ça peut-être. Vous avez dit que c’est une obligation, alors comme fonctionnaire on a pas le choix, je ne peux pas me faire petit et laid et me cacher, je ne rien vu, je ne rien entendu, mais vous avez dit il y a un instant, c’est une obligation du fonctionnaire. Où on trouve ça?

MF: Cela a été développé... Cela se trouve dans les lois des fonctionnaires et a été développé comme un des critères de sécurité de notre démocratie. Parce que suivant les expériences... ehm, je veux dire, tout ce qui s’est passé dans la guerre, on ne voulait plus le vivre. Et puis on a pris des mesures de sécurité, parce que beaucoup d’hommes – quand tout a été surmonté – se sont réclamés, aussi comme l’ordre d’abattre d’ailleurs dans l’Est de l’Allemagne, les hommes qui ont fait feu ont toujours essayé de se justifier „Mais j’ai seulement exécuté un ordre.“ Et exactement pour empêcher cela „Mais j’ai seulement exécuté un ordre“, pour cela on a instauré cette obligation de „désobéir“. C’est-à-dire chacun doit vérifier pour sa propre action: „Puis-je faire ça, y a-t-il une base légale pour mon action? Puis-je faire ça en général ou y a-t-il un blocage légal?“ C’est cette obligation de „désobéir“, si je reconnais, que quelque chose n’est pas légale, je dois „désobéir“.

HS: Hm. Oui. Et vous avez fait cela aussi maintenant ou au moins vous en avez parlé au public pour ainsi dire?

MF: Ce que j’ai fait n’est pas „désobéir“, j’ai exprimé mon opinion politique au public.

HS: Bien, alors là vous n’avez pas encore fait ça. Et la base en était..., alors le motif était toujours Corona, pour ainsi dire, Covid-19. Pouvez-vous dire encore une fois qu’était dans tout ce complexe pour ainsi dire le point, un ou deux points essentiels, que vous avez dit: „Maintenant je dois ouvrir ma bouche! Je ne peux plus me taire.“?

MF: Alors d’un côté la façon des informations dans les médias d’état sur les choses qui n’étaient pas conformes, cela m’a donné à réfléchir. Et puis, si on commence à rechercher dans des médias alternatifs, on voit des films où chez des réunions des hommes ont été emmenés avec violence, parce qu’ils ont porté haut un droit fondamental. C’étaient des points que je ne pouvais pas ranger dans ma compréhension du droit. J’ai dit, ce n’est pas ma police, qui travaille ici. Je ne pouvais pas le comprendre, comment mes collègues qui sont liés au droit et à la loi – et cela est le plus important, nous sommes liés au droit et à la loi, c’est-à-dire nous ne sommes pas une police arbitraire. Et ce que j’ai vu, ne collait pas avec ma compréhension du droit. Pour moi c’était le point essentiel de motivation, que j’ai dit, je veux essayer avec mon discours d’informer les hommes, de parvenir à ce qu’ils se renseignent eux-mêmes, de se fournir des informations dans des sources différentes. Je veux parvenir à ce que ceux qui sont responsables que de telles mesures sont imposées, qu’ils réfléchissent si c’est juste. C’était ça mon intention.

HS: Oui, merci beaucoup. Je crois que cela a expliqué à beaucoup de gens encore une fois maintenant, pourquoi vous avez tenu ce discours, aussi dans quel contexte vous

l'avez tenu, ehm, je crois que c'était très compréhensible, comme citoyen normal, n'est-ce pas? Oui, je crois avec ça nous pouvons terminer cette partie concernant le discours à Dortmund. Vous avez tenu encore un discours, je crois, à Darmstadt, mais c'était, je crois, dans le même cadre. A-t-il encore quelque chose que vous voulez ajouter?

MF: Oui, j'ai mentionné naturellement encore d'autres choses supplémentaires, qui ont profondi le tout encore une fois sur le niveau du droit, c'était naturellement un autre cercle d'auditeurs, mais là aussi j'ai aperçu un écho très positif du côté de l'auditoire ou pendant le discours, c'est-à-dire il semble que je trouve ici une sorte d'explication qui arrive chez les hommes, qu'ils comprennent ce que je veux leur transférer. Et à Darmstadt j'ai aussi raconté encore à grande échelle concernant cette situation du droit, concernant les fonds de la loi de protection contre l'infection, qu'il y a une clause générale qui est ehm..., oui, je dis, qui n'est pas très déterminée, ne pas faite au point, quelles mesures peuvent être prises...

HS: Alors en langage populaire on dirait un „paragraphe élastique“...

MF: Oui, clause générale signifie qu'on peut en faire tout ce qu'on veut, environ comme ça. C'est un terme. Et ce n'est pas assez déterminé. Un principe très important concernant cette légitimité est d'un côté la relativité des mesures et la détermination, c'est-à-dire chacun qui est concerné d'une mesure, doit aussi savoir que se passe-t-il ici avec moi, que dit la loi, qu'est-ce que je fais de mauvais ici. Et j'ai essayé d'expliciter cela simplement à ce lieu encore une fois.

HS: Bien, merci beaucoup. Maintenant nous avons..., quelques jours se sont passés, mais il y a une cause très actuelle, qui n'a pas été la cause de cet entretien et de cette audience de témoin, mais vous avez du subir très actuellement une mesure. Qu'est-ce que c'était? Je crois du point de vue médical, nous en avons parlé avant déjà. Je sais que cela est certainement difficile pour vous maintenant, parce qu'il est encore très récent et très aigu. Je dois dire aussi que cela m'a vraiment affecté, mais je pense que nous devons en parler une fois tout prosaïquement. Que s'est-il passé?

MF: Je dois peut-être retourner un peu, alors je crois que cela a été déjà répandu que le jour après mon discours à Dortmund, le prochain mardi je me suis rendu tout normalement à ma place de service, que j'ai repris mon travail et que le même jour j'étais encore suspendu. C'est-à-dire on m'a interdit de faire mes affaires du service, ils m'ont envoyé à la maison, ils m'ont enlevé l'arme du service, enlevé la carte du service... et j'ai reçu une interdiction de rentrer ma place de service... L'avantage est... ou respectivement la situation est la suivante, s'est interprété comme ça que je suis enlevé du feu de barrage après mon discours, enlevé du public, on a donné ça comme raison que ce serait pour ma protection, un effet de protection et naturellement pour vérifier si j'ai commis une dérogation contre le droit du service, mais c'est le deuxième rang de cela.

HS: Mais premièrement on a donné la raison suivante: on vous suspend du service, vous devez retourner tout, on vous met au placard pour votre propre protection.

MF: Aussi, oui. Il y a deux aspects, d'un côté la protection du fonctionnaire, qu'il est quasiment enlevé de la ligne de mire, et la deuxième chose est aussi pour pouvoir vérifier dans trois mois, si j'ai commis une dérogation contre le droit du service. Il y a même des règles du droit des fonctionnaires et ce qu'on me reproche pour me suspendre était, que mes propos que j'ai tenus à ce discours le 09 août à Dortmund, seraient appropriés

d'endommager la réputation de la police et en plus de compromettre la fonction, la fonction totale de la police.

HS: Mais, si on voit maintenant seulement les chiffres, les faits, alors beaucoup, beaucoup on vu aussi cette vidéo, cela arrive aux centaines des milliers, je crois additionné cela a dépassé la ligne d'un million, et si on voit, aussi le taux du consentement est loin au-delà de 90 %, donc c'est bizarre, il semble que cela ne colle pas non plus à nouveau. Alors, tout ce qu'on voit maintenant, qu'on peut lire maintenant, les réactions sont plutôt ainsi que les hommes recommencent à avoir confiance en la police après votre discours.

MF: J'ai reçu beaucoup de feedback positif des hommes de différentes... oui, je dis, des groupes très différentes ou des positions très différentes. J'ai aperçu cela aussi en majorité comme positif, mais il est naturellement ainsi, si on demande d'autres hommes, ils le regardent d'une manière très critique ou très négative. C'est toujours la question, que je demande dans ce cas. Je peux naturellement demander seulement des bouchers s'ils aiment la viande, si je vais dans un club de végétariens, ils n'aiment pas la viande. Donc le résultat de l'interrogation est complètement différent.

HS: Absolument, oui. C'est pour cela que j'ai nommé maintenant seulement les chiffres, alors pour arriver par les chiffres des clics, et aussi les chiffres des „likes“, „dislikes“, consentement ou non, on reçoit une impression, comme chez les élections pour ainsi dire, c'est similaire, et cette impression était tout nettement sur votre côté.

MF: Beaucoup de commentaires ont vraiment ému mon cœur, parce que les hommes ont dit en partie qu'ils ont repris l'espoir à cause de mon discours, que quelque chose se bouge, que quelque chose est en mouvement. Et pour moi à vrai dire... moi. j'ai perdu après ce discours un sentiment oppressant que j'ai eu pendant des années, j'ai eu un sentiment de liberté dans mon cœur, que je porte toujours, une charge lourde est tombée de mon cœur, ma conscience s'est soulagée d'une certaine façon, parce que j'ai aussi maintenant le sentiment à cause de cette réaction, des hommes étrangers m'embrassent et me louent pour mon courage, et cela me donne la certitude et la force que je suis sur le bon chemin, que je dois suivre. Oui, et concernant la question qui était quelle mesure m'a touché récemment, alors après la suspension, je peux dire...

HS: C'est comme une exemption, nous pouvons terminer cela avec ça et dire: „Bon, vous êtes enlevé de la ligne de mire, on vérifie pendant trois mois, c'est le régulier, on peut faire cela pour ainsi dire, et vous êtes suspendus en recevant vos salaires complets.“

MF: Oui, je ne dois pas travailler, mais je reçois toujours mon argent, donc je n'ai pas de désavantages financiers à cause de cela. Quelques jours après la suspension j'ai reçu une disposition sur un annoncement qu'un procédé de service formel est inauguré contre moi, pour lequel on a donné la raison comme déjà expliqué, et si on s'occupe une fois avec le sujet „suspension“, on voit que c'est une des plus graves mesures à vrai dire qui est prise, si on reproche un comportement criminel à un fonctionnaire, et le but est, c'est déterminé dès le début, l'enlèvement du service. En outre il y a alors...

HS: On ne vous a pas entendu d'abord? Vous avez dit juste, je m'en aperçois seulement maintenant, vous avez dit que vous y étiez le lendemain et on vous a suspendu le jour même et vous dites que c'est plutôt une... oui... plutôt une mesure ultérieure, une mesure dure. N'a-t-on pas d'abord parlé avec vous, pour que les gens qui l'ont entendu

aussi, ont vérifié encore une fois vos arguments, vos sources, qu'ils ont dormi encore une nuit après ça? Il semble que ce n'était pas le cas.

MF: On reçoit la possibilité de se prononcer sur cet évènement ou cet incident, mais il est ainsi qu'à la va-vite, par exemple, parce qu'on... je me suis préparé à une mesure, mais la mesure la plus dure qu'on peut attendre m'a surpris naturellement un peu, je dis, et si vite on ne reçoit pas une assistance juridique naturellement, et dans une telle situation où par son comportement on compromet son activité de service de 40 ans et sa retraite, on ne veut pas faire quelque chose de mauvais. C'est pour cela que je m'expliquerais dans ce cas toujours seulement avec une assistance juridique ou au moins d'en discuter. Cela ne marchait pas à la va-vite et dans ce contexte j'ai fait usage de mon droit de ne m'expliquer pas du tout dans ce cas-là concernant l'incident.

HS: Bien sûr, c'est aussi compréhensible.

MF: Oui, puis ça continuait, ehm... j'ai reçu, comme déjà dit, la disposition qu'un processus de discipline a été inauguré contre moi, à la maison, dans la boîte postale, j'ai jeté l'enveloppe personnellement quand nous sommes rentrés, ma concubine et moi, et... ehm... hier s'est passé quelque chose, j'avais parlé à Darmstadt le samedi et le lundi, alors hier, c'était ainsi que ma concubine et moi étaients au petit déjeuner et il sonnait à la porte...

HS: Hmh, alors maintenant précisément encore une fois, quel jour, quel horaire?

MF: C'était le 24 août à 09:15 heures, il sonnait à la porte et quand j'ouvrait la porte, il y avaient plusieurs collègues devant la porte avec un panneau de police et une grande boucle, parce que nous avons une sonnerie électrique qui aboie comme un chien et quand les collègues rentraient: „Où est le chien, où est le chien? Et ici est le mandat de perquisition“, il était d'abord un grand fouillis, ma compagne était tout de suite effarée et ... elle était assise à la salle à manger et n'osait d'abord pas d'en sortir, puis elle venait et les gens allaient envers elle avec ce panneau... avec le panneau et avec la boucle et cherchaient le chien, nous n'avons pas de chien. „Où est le chien?“ et c'était un fouillis terrible et puis ça s'éclaircissait peu à peu. J'ai essayé de calmer un peu. J'ai reçu donc un mandat de perquisition et puis pour quatre heures, je crois, c'étaient dix, douze collègues qui ont bouleversé ma maison du cave jusqu'au grenier, fouillé la voiture, la moto, l'atelier et ont emmené plusieurs choses qu'ils ont comme moyens de preuve... on a pas inauguré une procédure pénale contre moi, il y a des enquêtes concernant le droit du service, du droit des fonctionnaires et à cause de ce délit du service grave, qu'on me reproche, on a bouleversé quasiment mon chez-soi.

HS: C'est-à-dire vous avez eu la police secours devant la porte, ça s'est passé juste maintenant... avec...

MF: Alors je ne dirais pas police de secours, c'est encore autre chose, c'était aussi un dialogue objectif, je connaissait même le chef de l'opération de mon activité précédente de service, c'est un collègue du service supérieur, avec lequel j'ai même travaillé à une autre place de service...

HS: Une perquisition a été faite, c'est aussi une intervention dans les droits fondamentaux.



MF: Oui. Il y a un arrêt judiciaire, mon chef de l'administration, le président de la police de Hannover a réqueri quasiment un mandat de perquisition chez le tribunal administratif Hannover et celui a été édicté et à cause de cela on a fouillé toute la maison, les véhicules et en plus j'ai fait avec un ami... j'ai fait une petite invention et j'ai déposé une entreprise avec un ami et nous avons déposé cette entreprise à son adresse d'habitation privée parce que nous n'avons pas besoin de logistique pour cette histoire et en même temps des collègues y étaient aussi qui ont fouillé sa maison privée.

HS: Ils ont même perquisitionné des amis, des partenaires d'affaires aussi?

MF: Oui.

HS: Ce sont des mesures très, très discutables, relatives. Et y avait-il quelque chose entretemps que vous avez maintenant à partir de votre discours à Dortmund jusqu'au 24 août quand la perquisition a été faite chez vous, s'est-il passé quelque chose chez vous entretemps? Avez-vous fait quelque chose? Non, n'est-ce pas?

MF: Non, le discours à Dortmund, le discours à Darmstadt, je me suis retenu volontairement avec des interviews. Nous nous sommes convenus avant que cela s'était passé, c'est un évènement quasi très récent encore et je trouve, que c'est un évènement si important et si crucial que je ne veux pas le garder chez moi à ce moment où nous sommes, même si la procédure est encore en cours, je veux simplement publié ce qu'on peut déclencher si on fait usage de la liberté de la parole, ce que peuvent être la conséquence.

HS: Oui, et je dois dire ça maintenant, alors si on doit subir une telle chose et ça aussi même de vos collègues et avec le pouvoir politique concentré qui se trouve devant la porte, là je dois dire comme médecin naturellement c'est approprié aussi pour traumatiser des personnes. Puis une intervention pour ainsi dire dans la propre sphère privée et puis encore pour ainsi dire dans le métier, c'est bien, bien...

MF: Oui, vous me voyez...

HS: ... difficile personnellement. Vous êtes un homme chevronné et depuis quarante ans chez la police, si j'ai bien compris ça, mais aussi pour l'entourage et la famille ça doit être aussi très, très difficile.

MF: Vous me voyez ici très calme et très impassible, parce que je sais, comment notre système fonctionne, et je même personnellement exécuter de telles mesures. Il y a, je dis, toujours des hommes de différentes conceptions. Je pense que je suis un homme très humain, j'essaie de voir quelqu'un même s'il est concerné d'une mesure de la police peut-être toujours comme homme et de le traiter ainsi. Et il y a naturellement des hommes qui n'ont aucune expérience avec ces mesures policières, comme par exemple ma concubine. Et elle a expérimenté beaucoup d'évènements traumatisants à cause de sa biographie et hier c'était naturellement comme ça qu'elle ne pouvait pas du tout comprendre cela et ne pas croire et elle s'opposait mentalement à vrai dire contre cette mesure pendant tout le temps, elle est devenu bruyante, elle a crié, les collègues ne comprennent pas ça donc, quelque-uns comprennent cela en tant qu'attaque. Il y avaient aussi des collègues très compréhensifs, qui ont essayé de la calmer, moi, j'ai essayé de la calmer, mais tout s'effondrait sur elle, et cela a mené au fond à ce que hier elle a tourné, je dirais, dans l'aire rouge pendant tout le temps. Et nous avons encore invité hier mon frère qui est aussi chez la police, il est venu très tard dans la nuit et nous étions ensemble jusqu'à trois heures et

demi et quand nous étions au lit, nous sommes allé au lit à quatre heures environ, un peu plus tard, nous étions encore au lit, ne pas encore endormi, parce que ces incidents étaient encore si récents, il y a eu un grand éclat. Nous ne pouvons pas localiser, d'où ça venait, si cela venait de la maison ou de dehors, et dès cette seconde, ma compagne est effarée peureusement, elle a pleuré tout le temps déjà avant et depuis ce moment elle a peur dans la maison, elle a peur, qu'ils reviennent et elle est totalement traumatisée. Oui, cela a besoin urgemment d'être surmonter. J'ai expliqué ça aussi à mes collègues, ils sont obligés d'exécuter leurs mesures naturellement, ils ne pouvaient pas prendre en considération cela, mais elle a été aussi blessée par exemple pendant la mesure...

HS: Blessée physiquement, alors ne pas seulement psychiquement, mais aussi physiquement?

MF: ... si c'était exprès ou non, on doit peut-être encore en parler comme cela s'est présenté...

HS: C'est très objectif comment vous le présentez...

MF: ... je n'étais pas présent à la situation. A savoir j'ai un râtelier d'armes, parce que nous comme porteurs des armes devons garder nos armes en sécurité, si nous les emmenons donc, et c'était ouvert pour que les collègues puissent fouiller tout ça et les choses personnelles étaient enlevées et traînaient sur le sol, en bas dans le couloir, dans le domaine de passage, et ma compagne voulait ranger cela, elle a vu mon portable qui traînait sur le sol et demandait pourquoi ils voulaient donc emmener ça, c'était dans un sac, c'était la première chose qu'ils m'ont enlevée, et elle voulait probablement ranger ça ou... elle demandait aussi pourquoi ils voulaient emmener cela, oui, cela est écrit dans le mandat, elle a dit: „Est-ce le mandat?“ „Oui“. Et puis elle a pris le mandat sur le portable et puis on l'a engagé tout de suite très rudement de redonner le portable tout de suite et elle: „Mais un instant, laissez-moi donc lire cela.“...

HS: Elle voulait simplement seulement relire ça...

MF: Oui, elle voulait comprendre ça et le relire, et puis un collègue qui portait des gants lui a bien arraché son bras et elle avait une blessure sur l'avant-bras qui saignait tout de suite, elle est vraiment tendre et gracile et on reconnaît encore tout avec ces traces de poignée et c'était tout très massif et elle se plaignait donc, elle a pleuré et a dit tout de suite, que cela lui faisait mal, oui et puis les collègues disaient, oui, elle a du se couper ou se heurter...

HS: Vraiment? Vous avez vu vous-mêmes les traces de poignée...

MF: ... j'ai vu les traces. Elle me l'a raconté aussi. Elle s'est bien adressée à ce collègue qui l'a touchée si brusquement et il a dit quelque chose comme, il ne se sent même pas mal en faisant ça... Ce sont des points, ce n'est pas ma police, on ne se comporte pas comme ça envers d'autres hommes, oui. Je crois, elle... j'ai essayé d'expliquer qu'elle était traumatisée et naturellement les hommes ne réagissent pas rationnellement, ils réagissent émotionnellement et c'est très difficile à comprendre. J'ai essayé de calmer, il y avaient aussi des collègues qui ont parlé avec elle, mais c'est vraiment une situation très, très critique, qui peut dégénérer facilement.

HS: Oui, je dois dire aussi encore une fois, je peux attester cela comme médecin, n'est-ce pas, j'ai parlé avec votre concubine. Là on a vraiment traumatisé psychiquement. Oui,

et on doit surmonter cela. C'est vraiment une malfeasance très claire dans cette façon et cette manière. La question est, alors seulement à partir de la médecine et on peut constater ça. Cela sera encore, je crois, on continue de vérifier ça.

MF: Il s'agit aussi des angoisses de l'avenir. Ma concubine travaille à son propre compte, nous vivons dans une petite ville, les voisins ont remarqué cela naturellement, quatre heures la police dans la maison, l'ambulance vient, parce que les collègues ont appelé encore l'ambulance et le médecin d'urgence, parce qu'elle a saigné et cela laisse des traces dans l'environnement, et elle a peur maintenant de son existence, son entreprise est menacée. Son bureau a été fouillé, ses choses personnelles. Contre moi il y a une procédure de discipline, on ne doit pas oublier ça et ses choses sont fouillées. On a emmené de ses livres, oui... c'est...

HS: Oui, alors rien ne s'est passé encore une fois, nous avons constaté ça juste, alors entre votre discours et la perquisition rien ne s'est passé encore.

MF: Non.

HS: Non. Y a-t-il... avait-il quelque chose dans ce mandat de perquisition, que quelque chose se serait passée depuis votre discours et cette perquisition... cette action de perquisition dure? Il n'y avait rien – ou donc?

MF: Alors, en tant que raison il était écrit que j'ai demandé un document d'identification, que j'ai reçu aussi et la demande de ce document d'identification, alors d'un document d'identification administratif, cela était finalement la raison... était la raison pour la perquisition.

HS: Encore une fois, nous devons encore une fois tenir ça. Je ne suis pas policier et... à nouveau, vous avez demandé un document officiel, administratif, un document d'identification. Où avez-vous demandé ça?

MF: Chez le district de Hildesheim.

HS: Vous avez donc demandé un document d'identification chez le district de Hildesheim. Avez-vous reçu aussi ce document de façon administrative?

MF: Oui.

HS: Mhm. Chez le district de Hildesheim. Et cela était écrit tout sérieusement, noir sur blanc dans le mandat... Oui, je crois, nous ne devons pas approfondir ça, peut-être les avocats pour éclaircissement qui se sont fondés aussi entretemps s'en occuperont, peut-être aussi d'autres. Mais cela coïncide avec vos impressions qui ont mené à votre discours de toute façon, quand vous disiez, la base de droit d'un côté, mais particulièrement – et cela semble se rentrer ici à nouveau – la relativité. Et c'est l'état que nous vivons actuellement. C'est pour cela que je vous remercie beaucoup pour ce témoignage.

MF: Merci cordialement, merci beaucoup.

HS: C'était une autre audience dans la Comité extra-parlementaire d'investigation sur Corona.

Je vous remercie de votre attention et je vous demande de partager ça, de le sécuriser, aussi extérieurement. Parce que malheureusement je dois dire que même des discussions du métier entre deux médecins ont été effacées entretemps, entre ma modeste personne et Professeur Sucharit Bhakdi. Cela s'est vraiment passé sur YouTube, alors sécuriser s'il-vous-plait extérieurement, sécuriser et peut-être télécharger à nouveau. Merci beaucoup de votre attention. Je sonne la fin de cette audience.